6807

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
DE BORDEAUX

10 MAI 2007

FIDEREX
Société à responsabilité limitée
au capital de 142.500 euros
Siège social : 2 rue du Golf - Parc Innolin
33700 MÉRIGNAC

423 624 253 RCS BORDEAUX

* * * * *

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2007

L'an deux mille sept et le trente mars à dix-neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- La société CABINET DUPOUY & ASSOCIÉS, pour 9.499 parts
 Représentée par son Président Directeur Général
 Monsieur Jean-Jacques DUPOUY,

- La société CABINET B.F.T. & ASSOCIÉS, pour 1 part
 Représentée par son co-gérant
 Monsieur Bruno TIROT.

Total des parts présentes ou représentées : 9.500 parts sur les 9.500 parts composant le capital social.

Monsieur Jean Jacques DUPOUY, co-gérant non associé, préside la séance en représentation de l'associé détenant le plus de parts.

Le Président constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le texte des projets de résolutions.

Les associés présents, respectivement représentés par un des deux co-gérants de la société FIDEREX, se sont réciproquement dispensés des formalités légales de convocation et d'information, et reconnaissent en conséquence la validité de la présente assemblée générale.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement d'un co-Gérant
- Pouvoirs en vue des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La collectivité des associés, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Jacques DUPOUY de ses fonctions de co-Gérant notifiée le 16 mars 2007 à chacun des associés, ladite démission devenant effective à compter du 1er avril 2007,

Décide de nommer en qualité de nouveau co-Gérant Monsieur Jean-Charles FRANCOIS, demeurant 3 rue Dubrana à EYSINES (33320) pour une durée indéterminée à compter du 1er avril 2007.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

* * * * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Jean-Jacques DUPOUY

Bruno TIROT

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL